Le ministre du transport estime nécessaire une révision de certaines dispositions du code de la route

Economie

Posté par: Administrateur

Publié le : 06-03-2012 22:50:08

Le ministre de l'équipement et du transport, Aziz Rebbah a estimé nécessaire une révision de certaines dispositions du code de la route en concertation avec les professionnels et la société civile.

Le ministre qui répondait à des remarques concernant le code de la route au cours d'une réunion, jeudi dernier à Kenitra, avec les autorités locales, les élus et les députés de la région du Gharb-Chrarda Beni-Hssen sur les projets prévus ou en cours de réalisation et les besoins de la région en matière d'équipement et du transport, a estimé qu'il est temps de procéder à une évaluation du nouveau code de la route une année après son entrée en vigueur.

M. Aziz Rebbah a notamment fait remarquer que le code de la route était entré en vigueur sans la mise en place de la plate-forme d'appui administrative et technique nécessaire. Aujourd'hui, a-t-il dit, on se rend compte que plusieurs textes d'application ne sont pas prêts et que nous préparons actuellement, que trois millions de contraventions n'ont pas encore été traitées et qu'on a besoin de 1000 radars fixes.

Le ministre a estimé aussi que certaines amendes prévues par le code de la route sont excessives et que le retrait du permis de conduire, qui est la seule source de revenu pour les professionnels, pose un problème sérieux pour ces derniers, particulièrement quand ils doivent attendre des mois pour récupérer leurs permis.

Pour ces raisons et d'autres, M. Aziz Rebbah a estimé nécessaire une révision de certaines dispositions du code de la route en concertation avec les professionnels et la société civile. Les amendements à apporter, a-t-il précisé, doivent prendre en compte la préservation de la vie des citoyens et des intérêts des professionnels.

MAPF